

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23^{ème} année - N° 4286 - Mercredi 04 Janvier 2023 - Prix : 200 Fc

ELECTRICITÉ :

Des clients se plaignent des nouveaux compteurs «intelligents»



Siège de la SONELEC.

REPRISE DE LA BFC PAR UNE BANQUE MAROCAINE

**Une très bonne chose selon
un ex-administrateur**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Janvier 2023**

Lever du soleil:

05h 48mn

Coucher du soleil:

18h 35mn

Fajr : 04h 33mn

Dhouhr : 12h 14mn

Ansr : 15h 50mn

Maghrib: 18h 38mn

Incha: 19h 42mn



CLÔTURE DE LA 2ÈME SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE 2022

Une dizaine de lois adoptées

Vendredi dernier a pris fin la session d'octobre. Les élus de la nation ont eu à examiner dix projets de loi du gouvernement. Parmi lesquels la loi des finances de 2023 qui a été votée à l'unanimité. Lors de son discours de clôture, le président Moustadroine Abdou, annonce 21 questions posées à des ministres au cours de deux séances plénières consacrées aux questions orales adressées aux membres du gouvernement.

La session d'octobre a baissé le rideau comme le veut la tradition, le dernier vendredi du mois de décembre. L'occasion pour le président du parlement de dresser un bilan de l'année. Dans son discours bilan, Moustadroine Abdou, Président de l'Assemblée de l'Union indique a rappelé les dix projets de loi déposés par gouvernement. « Dieu merci, la procédure législative est allée jusqu'à son terme. Neuf projets de loi sur les dix examinés ont été adoptés. Seul l'examen du projet de loi portant Code de l'hygiène a été interrompu par la Commission concernée après y avoir constaté plusieurs anomalies », regret-il.

La session d'octobre ou session

budgétaire, a vu l'adoption à l'unanimité de la loi des finances de 2023. A en croire M. Moustadrane, en adoptant cette nouvelle loi des finances, la Représentation nationale a tenu à renouveler son soutien aux efforts du Chef de l'Etat et de son gouvernement visant à surmonter les conséquences néfastes du cyclone Kenneth, de la pandémie du Covid19 et de la guerre actuelle en Ukraine ». L'enjeu majeur du budget 2023 est, selon lui, de replacer l'Economie du pays sur la voie de l'Emergence.

Il cite également cinq autres projets de lois adoptés visant selon lui à améliorer le cadre juridique de la vie politique de notre pays. Il s'agit entre autre du projet de loi organique relatif à l'élection du Président de l'Union des Comores, de ceux relatifs à l'élection des députés de l'Assemblée, au Code électoral, au Statut de l'opposition politique ainsi que le projet de loi portant modification de la loi n°13-010/AU du 21 novembre 2013, portant organisation et fonctionnement des partis et groupements politiques.

« Tous ces projets de loi ont été adoptés après de riches échanges que la Commission des lois a eu la sagesse d'organiser avec des acteurs de la



Hémicycle de l'Assemblée de l'Union dernière session 2022.

vie politique et de la Société civile », se réjouit-il avant d'ajouter que ces nouvelles lois tirent leur fondement dans la Constitution du 23 décembre 2001, révisée par référendum le 30 juillet 2018. Ces lois répondent aussi aux recommandations issues du Dialogue national inter-comorien. Les acteurs de la vie politique de notre pays et l'ensemble de nos concitoyens doivent désormais envisager les prochaines échéances électorales de 2024 et 2025 avec sérénité

et confiance envers nos institutions.

S'agissant du chapitre du contrôle parlementaire, il y a eu les traditionnelles séances plénières du jeudi après-midi, consacrées aux questions orales aux membres du gouvernement. Au total, 21 questions ont été posées au cours de deux séances. Il rappelle que les préoccupations des députés ont porté principalement sur les difficultés que rencontrent nos concitoyens dans leur vie quotidienne. « Ce sont les questions portant sur

la vie chère en général, les pénuries et la hausse des prix des produits de première nécessité », précise-t-il. Il les a remercié et félicité pour les efforts qu'ils déploient au quotidien dans le cadre de la lutte contre la vie chère et contre les pénuries de certains produits de première nécessité devenus chroniques.

Ibnou M. Abdou

ATELIER SUR L'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Un pas sérieux vient d'être franchi pour plus de transparence et de contrôle

Un atelier d'évaluation des activités du ministère de l'Agriculture s'est tenu à Mdé, sous la présidence du ministre Houmed Msaidié. Dans une première partie, le chef du service de Planification, Suivi et Evaluation, Yahaya Bacar, a présenté un tableau synthétique des activités menées par les différents départements.

Actuellement, cette lourde charge est dévolue à une jeune équipe, qui fait preuve de dynamisme. Dans ce contexte, la plupart des intervenants ont essayé d'apporter des éléments permettant à ce premier travail, d'être plus performant dans l'avenir, en étant plus précis sur les indicateurs de performance par exemple. Il a été indiqué

qu'un renforcement des capacités est en cours et devrait permettre à cette structure d'être plus opérationnelle, dans son appui aux orientations des objectifs poursuivis par le ministère.

La deuxième partie de l'atelier, était consacrée aux plans d'actions des différentes directions pour cette nouvelle année qui commence. Les directeurs généraux et leurs équipes n'ont pas manqué de faire ressortir les enjeux du moment où une crise alimentaire semble secouer le monde dans son ensemble et les pays en développement plus particulièrement. Cela a permis aux participants de se faire une idée très précise des activités qui seront menées mais surtout de voir dans quelle mesure les financements alloués et qui sont conséquents, cela

a été souligné, doivent être mieux repartis pour réaliser avec efficacité et efficacité les missions qui sont dévolues à ce ministère et qui touchent au vécu quotidien de nos concitoyens.

Dans tous les cas, tout le monde


s'accorde à reconnaître qu'un pas sérieux vient d'être franchi pour plus de transparence et de contrôle de la mise en œuvre des objectifs poursuivis et que ce service de suivi est appelé à mieux s'étoffer dans un proche avenir. Comme nous le

savons, le but général du suivi et de l'évaluation est de mesurer et d'évaluer la performance des uns et des autres afin de mieux gérer les effets et produits appelés résultats du développement.


Mmagaza



Le ministre H. Msaidié à l'atelier.



AVIS DE RECRUTEMENT



Le PNUD Comores recrute un (e) **Responsable Technique Insulaire** du projet « **Mise en œuvre d'un développement durable à faible teneur en produits chimiques et non chimiques dans les PIED- dans les Îles de l'Océan -Indien** », NPSA 9 à Mohéli

Date de début de Publication : 23 décembre 2022

Date limite dépôt des candidatures : 10 janvier 2023

Remarques :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.
- Toutes les candidatures seront traitées dans la plus stricte confidentialité.
- Le PNUD ne tolère pas l'exploitation et les abus sexuels, aucun type de harcèlement.
- Tous les candidats sélectionnés seront donc soumis à des vérifications rigoureuses des références et des antécédents.
- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour des entretiens seront contactés.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne à partir du lien ci-dessous:

* **Postede Responsable Technique Insulaire** du projet « **Mise en œuvre d'un développement durable à faible teneur en produits chimiques et non chimiques dans les PIED- dans les Îles de l'Océan -Indien** », NPSA 9

*https://estm.fa.em2.oraclecloud.com/hcmUI/CandidateExperience/fr/sites/CX_1/job/7673/?utm_medium=jobshare

ELECTRICITÉ :

Des clients se plaignent des nouveaux compteurs «intelligents»

Depuis l'arrivée des nouveaux compteurs dits « intelligents », les clients de la Sonelec ont parfois du mal à recharger leur électricité dans les petites agences. Il faut se rendre obligatoirement au siège de la société pour le faire. Et là-bas aussi, ce n'est pas toujours évident. Selon nos informations, les nouveaux compteurs intelligents ressemblent aux anciens compteurs électriques mais le logiciel de gestion n'est pas assez compatible, du coup il peut refuser de recharger.

Après la rupture de stock qui avait duré plusieurs mois, les clients de la société nationale

d'électricité (SONELEC) se plaignent aujourd'hui des nouveaux compteurs « intelligents ». Depuis l'arrivée de ces nouveaux compteurs, les clients ont parfois du mal à recharger le courant, dans les petites agences. Il faut alors se rendre au siège de la société pour le faire. Et là-bas aussi, ce n'est pas toujours sûr. Au-delà de la longue file d'attente, les machines peuvent aussi bouter et refuser de recharger. Une situation qui ne facilite pas le quotidien des usagers qui, parfois dorment dans le noir même quand on a l'argent pour recharger l'électricité. Selon nos informations, les nouveaux compteurs dits « intelligents » ressemblent

aux anciens compteurs électriques de recharge, mais le logiciel de gestion n'est pas assez compatible, du coup ça peut refuser de recharger.

La semaine dernière, la société a été prise d'assaut par ces clients qui cherchaient à recharger leurs compteurs. « Je suis passé par toutes les petites agences et leurs agents m'ont dit qu'ils ne peuvent pas recharger. Il faut aller à la société car c'est là-bas qu'on peut trouver une solution, explique un client de la SONELEC, désemparé par la situation. En arrivant ici, je constate qu'il y a beaucoup de personnes qui sont dans le même cas. Je ne comprends rien, ce n'est pas la première fois, il faut

qu'ils trouvent une solution ».

Un autre client a évoqué un autre problème sur ses compteurs intelligents. « Ce qui me traumatise le plus, c'est la consommation. Ces nouveaux compteurs consomment plus vite. Si tu recharge 10.000 FC, ça prend juste une semaine. C'est trop ! J'ai demandé s'il peut me trouver l'ancien compteur à disque car avec cette nouvelle technologie, ça bouffe beaucoup d'argent. D'autant plus que chaque fois, on se trouve dans le même problème de recharge », déplore un autre client.

Un technicien de la société essaie de donner des explications. « Je crois que la direction n'a pas acheté ces

compteurs intelligents au même fournisseur. C'est pour cela qu'on est dans ce problème. Quand tu regardes les compteurs intelligents, ils se ressemblent aux anciens compteurs de recharge sauf qu'ils n'ont pas les mêmes mécanismes. Donc, parfois c'est vrai on a du mal à faire recharger l'électricité. Le logiciel peut refuser, mais il faut insister jusqu'à ce qu'il accepte. Je pense que la direction est à la recherche d'une solution », confie un technicien de la société, pour rassurer la clientèle.

Nassuf Ben Amad

REPRISE DE LA BFC PAR UNE BANQUE MAROCAINE

Une très bonne chose selon un ex-administrateur

L'annonce par le président de la République de la reprise par un groupe marocain de la banque fédérale de commerce (BFC) est bien accueillie par un ancien administrateur de la banque. Il reste toutefois dubitatif quant à la part que devait détenir l'Etat. Ce banquier de profession s'interroge sur le processus juridique à suivre pour que l'Etat n'apparaisse pas comme propriétaire de la banque.

Dans le rituel discours sur l'Etat de l'Union prononcé à chaque nouvel an, le président de la République Azali Assoumani annonce l'arrivée prochaine d'un nouvel acquéreur de la BFC. Une nouvelle qui a pris de cours le monde de la finance, tellement le secret était bien gardé. Pour

rappel, le locataire du palais de Beit-Salam dans son discours à la nation devant les parlementaires, comme l'exige la tradition, avait assuré qu'avec la BFC, le gouvernement a fait le choix d'ouvrir le capital de la banque à un partenaire bancaire africain, la BOA, filiale du groupe banque marocaine du commerce extérieur, avec 66% du capital et 34% pour l'Etat comorien ».

Contacté par La Gazette des Comores pour recueillir son avis par rapport à ce nouveau preneur, un ancien administrateur de la banque s'est montré satisfait de cette nouvelle. « C'est une très bonne chose que la BFC soit reprise par la banque marocaine. Parce que la BFC a des actifs et c'est bien », s'est-il réjoui, précisant que l'accord pour le rachat de la BFC par la

BOA a été trouvé après une année de discussion.

« Je crois que la banque marocaine va acheter les actifs de la banque. Pour les passifs aux environs de 5 millions d'euros, l'Etat prendra en charge », a-t-il ajouté. Et de poursuivre : « vous savez quand on est administrateur, c'est difficile de trouver des preneurs. Encore une fois l'acquisition de la BFC par un autre groupe bancaire est une bonne chose. Mais maintenant, il y a les mauvais payeurs qu'il faut chasser de la banque. »

Pour-lui le pays regorge d'énormes potentialités humaines et matérielles qui n'attendent qu'à être exploitées à bon escient. « Les Comores ont beaucoup d'atouts. Géographiquement parlant, les Comores sont bien loties. Elles sont

à quelque km de Dar-es-Salam qui les connecte avec l'Afrique, c'est un accès direct avec les 55 pays africains. Ça c'est un volume (...). Les Comores ont tous les éléments nécessaires pour devenir un Financial Hub », a-t-il soutenu.

Notre interlocuteur reste toutefois réservé sur la part que l'Etat détient dans ce nouveau projet. Il dit ignorer encore par quel processus juridique inédit l'Etat comorien serait devenu « propriétaire » car dans son discours devant les députés, le président Azali dit que la BOA aurait déjà acquis 64 % du capital de la BFC contre 34 % pour l'Etat comorien. Au cours de notre entretien, les passifs de la banque reviennent incessamment. Et lui de lancer une série d'interrogations : « la Banque a-t-elle été nationalisée ?

Comment l'Etat est devenu propriétaire de la BFC ? Tout cela est pour permettre à l'administrateur de continuer la gestion. » A l'entendre l'annonce faite par le chef de l'Etat présuppose un nouvel actionariat de l'établissement.

« Dans le projet au capital la BOA a versé 64% à la BCC et l'état 35%. Mais il y a le problème du passif qui sera résolu probablement au prochain Conseil pour débloquer l'agrément », a-t-il prédit. Pour rappel la BFC appartient à un investisseur Koweïtien depuis sa création en 2008 dans le sillage du portefeuille d'investissements de Comoro Gulf Holding, avant d'être placée sous tutelle de la Banque centrale.

Maoulida Mbaé

SOCIÉTÉ

Hommage à Mohamed Hassanaly, grande figure de la politique nationale, leader emblématique de Mohéli

2 janvier 2021, 2 janvier 2023, cela fait jour pour jour deux ans depuis que Mohamed Hassanaly, une des grandes figures de la politique nationale, leader emblématique de Mohéli est décédé à l'âge de 79 ans. À Fomboni, sa ville natale, des cérémonies religieuses ont eu lieu le jour de sa disparition correspondant à la date du calendrier lunaire. Aboubacar Tayfa, l'un de ses petits frères a accepté de nous parler de lui.

Né en 1936 à Fomboni Mohéli, Mohamed Hassanaly a fait l'école primaire à Fomboni, puis le collège à Moroni, et le lycée à Madagascar. Il a ensuite poursuivi des études d'économie et commerce, à Antananarivo. « Mohamed Hassanaly était un patriote, nationaliste. Il a milité pour l'indépendance et l'unité nationale. En 1972, comme député il vote la résolution

demandant l'indépendance mais sera le seul à voter contre l'élection d'Ahmed Abdallah. Depuis, sa position restera constante. Oui à l'indépendance et à l'unité nationale, mais non au régime Abdallah » se

rappelle Tayfa Hassanaly, son petit frère. Avec son parti UDJAMAA, sa position était une assemblée constituante élue avant l'indépendance, un système fédéral pour les Comores.

L'enfant de Fomboni a pris part



Mohamed Hassanaly avec Said Omar Abdallah Mouigni Baraka

à Paris aux négociations et à la signature des accords du 15 juin 1973, soit le début du processus vers l'indépendance de l'archipel. Il a appelé à voter « Oui » au référendum du 22 décembre 1974, et à la chambre des députés « il vote pour l'indépendance le 6 juillet 1975 malgré son opposition farouche à Abdallah » explique-t-il.

En 1975 après l'indépendance, il est élu par le Conseil National de la Révolution, comme Vice-président d'Ali Soilihi élu Chef de l'Etat. Il devient ainsi le premier Vice-président de l'Etat comorien.

En 1989 au lendemain de l'assassinat du président Abdallah, Bahé Cheikh du nom de son premier fils, participe à la conférence nationale avec un Mouvement rassemblant les enfants de Mohéli, alors que les autres leaders politiques avaient déjà créé chacun son parti.

En 1991 il participe à la création du FPC (Front populaire des

Comores) en compagnie d'anciennes personnalités de l'UDZIMA dont A. Moustakim, Mouhibaca Baco, Ali Mbaraka... Il en devient le président.

En 1994, le FPC prend part à la création du Forum pour le Redressement National regroupant les principaux partis de l'opposition. M. Hassanali est élu Porte-parole et Saïd Hassan S. Hachim, Président du groupe parlementaire.

Lors de la crise séparatiste d'Anjouan, il a accepté de jouer activement le rôle de facilitateur des négociations notamment entre les colonels Abeid et Azali, qui ont abouti à la signature de l'accord du 17 février 2001, donnant naissance au nouvel ensemble comorien, et instaurant la présidence tournante entre les îles de l'Union des Comores.

Riwad

COMMUNE DE MORONI :

Hausse vertigineuse des taxes

La quatrième session ordinaire du Conseil Communal de Moroni a pris samedi 31 décembre en présence du grand argentier, Mze Aboudou Mohamed Chanfiou. Pour la première fois depuis fort longtemps, les débats ont été contrôlés, malgré les oppositions chacun a pu s'exprimer dans les règles de l'art.

"J'ai à offrir que du sang, du labeur, des larmes et de la sueur" disait Wiston Churchill devant la chambre des Communes en mai 1940 après avoir succédé à Neville Chamberlain au 10 Downing Street. Certes la situation de l'époque (Deuxième guerre mondiale) de l'empire britannique finissante n'est en rien comparable à celle qu'on vit actuellement dans la capitale comorienne, mais les propositions issues de la session budgétaire de la commune de Moroni y ressemblent à s'y méprendre à ce qui s'est passé en Europe il y a plus de 80 ans.

Les commerçants et par ricochet les consommateurs sont appelés à se serrer la ceinture dans les prochaines semaines. Les petits vendeurs des marchés de la capitale et les commerçants qui évoluent dans le secteur informel vont devoir s'accommoder aux nouvelles taxations que la mairie de Moroni va mettre en place incessamment. Les automobilistes ne sont pas en reste surtout ceux qui font du transport vers

la capitale. Dans les trois marchés par exemple, tous ceux qui font la vente à la sauvette par les brouettes et dans les espaces de moins de deux mètres vont devoir s'acquitter d'un ticket de 200 FC/jour au lieu de 100 FC actuellement.

Ceux qui ont des tables en bois et occupant une espace de 2 mètres c'est désormais 400 FC/ jour au lieu de 200 FC. Au grand marché de Volo Volo, les tables en béton jusque là taxées 1200 FC elles vont payer 1500 par semaine. Le ramassage des ordures (écotaxe) n'a pas changé (1500 FC). « La Taxes relative aux services d'assainissement public et domestique (écotaxe) reste à 1500 FC » lit-on dans le document de synthèse distribué aux conseillers et autres chefs de quartier. D'autres services connexes varient de 5000 Fc à 90 000 Fc comme les opérations spéciales d'enlèvement d'ordures ménagères.

Dans le registre des actes d'Etat Civil, on note une certaine stabilité des frais, l'acte de naissance, le certificat de résidence, en passant par les actes de mariage et décès tout comme le spécimen de signature demeure à 1500 l'unité. Dans le domaine des transports, la taxe sur les gares routières varient de 250 FC à 500 " la taxe journalière dans les gares de Karthala, gare du Nord et gare de Oasis 1 et 2 est à 500 Fc. Le droit de parkage des vedettes est fixé à 20 000 FC soit 15 000 FC pour l'inscription et 5000 FC pour le



renouvellement.

Les institutions bancaires et l'Etat sont priés d'aller jeter leurs ordures ailleurs, sous peine d'une amende de 100 000 Fc. La même amende sera assénée aux grands hôtels et restaurants. Les camionneurs sont eux aussi appelés à faire un peu d'effort au risque de devoir mettre la main à la poche et pour eux la note risque d'être salée. « Le déversement de débris par un camion est passible d'une amende de 150 000 Fc, alors que déverser des ordures dans la voie publique vaudra à son auteur la somme de 200 000 Fc.

Le loyer pour une habitation au quartier Bodoni est désormais fixé à

75 00 FC, alors que si ce dernier est d'ordre commercial au marché Volovololo le concerné doit s'acquitter d'une location de 100 000 Fc le mois tout comme les loyers du petit marché. Les panneaux et espaces publicitaires sont désormais taxés à 50 000 l'année au lieu de 15 000 FC actuellement, une situation inacceptable pour la mairie de Moroni qui trouve que « le forfait est en deçà des recettes des prestataires. » A la fin de la session, le maire s'est réjoui de l'adoption de ces nouvelles mesures qui vont permettre à la mairie d'engager des nouvelles réformes en faveur de la capitale. « Vous avez eu

à prendre connaissance, à débattre, à valider et enfin, à adopter les projets de textes qui vous ont été soumis. » Si on ne peut empêcher le maire de vouloir faire de sa commune une vitrine en matière de développement, on se demande quand va-t-on cesser de ne taper que sur les plus petits. Avec des salaires qui n'augmentent qu'à dose homéopathique et une inflation qui a atteint 18% on se demande quelle est l'opportunité de toujours vouloir augmenter les taxes alors que la population est déjà asphyxiée.

ASB

ANJOUAN

En 2022, l'île a enregistré plus de 2000 accidents de la route

Le rapport sur des accidents de la route pour l'année 2022 dépasse l'imagination à Anjouan. Plus de 2000 accidents sont enregistrés toutes catégories confondues. Hier, Dr Ediamine Rastami a fait un bilan partiel très inquiétant. La circulation a certes enregistré plus d'accidents corporels, mais nombreux aussi ne sont pas enregistrés au CHR de Hombo.

S'agissait de l'année écoulée, le bilan des accidents avec toutes catégories confondues, le chiffre est inquiétant. Les services des urgences du CHN de Hombo à Mutsamudu, parle de plus de 2000. « Les accidents recensés dépassent le chiffre de 2000 pour l'année 2022 » indique le chef du service des urgences. L'imprudence des jeunes motards a fortement contribué à ce chiffre, mais pas seulement, des bagarres à la sortie des boîtes de nuit aussi y contribuent. Encore plus inquiétant, depuis plusieurs mois que le service de radiologie ne fonc-

tionne plus à l'hôpital de Hombo, nombreux sont les accidents qui ne sont pas enregistrés dans l'institution.

La cueillette du girofle a causé aussi plusieurs accidents non recensés à l'hôpital. Certains blessés préférèrent se faire évacuer directement vers des hôpitaux proches. « Plusieurs personnes sont victimes de chute d'arbre, en particulier les girofliers », souligne Dr Ediamine qui a insisté sur le fait qu'il y a eu des accidents liés à d'autres circonstances comme les chutes sur les arbres, on a même enregistré des femmes enceintes victimes et pas mal des jeunes. De nombreuses familles préfèrent évacuer leurs blessés à Mayotte ou ailleurs ».

En gros, la grande majorité des accidents sont directement liés à la circulation routière. Un témoignage d'un habitant de Bandrani ne dit pas le contraire. « L'excès de vitesse est la cause de cet accident, et de nombreux usagers de la route ignorent le danger. Cette moto que vous voyez

a brutalement cogné une voiture. Le motard a fait preuve d'imprudence » fait observer Ali Abdou de Bandrani.

Officiellement il y aurait « zéro accident » lié directement aux ambiances festives du 31 décembre, à Mutsamudu. L'année 2022 s'est donc terminée paisiblement contrairement aux années précédentes. Une opération de la brigade routière lancée semble avoir donné des meilleurs résultats pour le réveillon 2022. Dans un entretien avec le commandement de la gendarmerie, un officier estime que la grande leçon à retenir de l'année c'est que « les gens commencent à comprendre que les accidents tuent plus que des maladies comme le Sida », à en croire l'officier Saber, qui supervise la brigade routière de l'île lors d'un entretien accordé à nos confrères de l'ORTC.

Nabil Jaffar

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :
3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :
Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

SOCIÉTÉ

La présidente de la CNDHL à Fomboni pour sensibiliser les étudiants

Mme Sittou Raghadat Mohamed présidente de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL) accompagnée des autorités judiciaires dont le procureur général près le tribunal de Moroni, a effectué une visite de travail à Mohéli la semaine dernière. Au cours de leur tournée, ils se sont entretenus avec les étudiants dans le but de les sensibiliser sur leurs droits et devoirs. Une manière d'éviter les injustices et toute sorte d'infractions.

Sensibiliser les étudiants de l'Université sur leurs droits et devoirs a motivé le déplacement de la présidente de la CNDHL à Mohéli Mme Sittout Raghadat Mohamed, le mercredi 28 décembre dernier. Accompagné du procureur général près le tribunal de Moroni ainsi du commissaire chargé des droits de l'homme et des libertés, ils ont sillonné l'université pôle de Djando et de Fomboni pour conscientiser les étudiants sur les droits de chacun, notamment le droit à la santé, à la protection sociale, à l'édu-

cation, à la liberté pour ne citer que ceux-là. Ils les ont également sensibilisés sur le rôle et les perspectives de la CNDHL.

Selon la présidente, faire valoir ses droits dans les règles tout en respectant ceux des autres doit être un devoir de tout un chacun pour que la paix et la sécurité perdurent dans le pays. « Dans la vie il faut que chacun respecte le droit de l'autre car là où la liberté de l'autre s'arrête cela où commence ta liberté. Il ne faut jamais oser dire qu'il n'y a pas de droit dans le pays car la loi est là pour corriger tous ceux qui iront à l'encontre de ces textes juridiques » a-t-elle martelé lors de ses prises de parole avant de faire la différence entre liberté d'expression et diffamation.

« La diffamation est interdite car elle pourrait être raciste, sexiste ou autre. Elle relève d'une procédure spécifique permettant de protéger la liberté d'expression » explique la présidente de la CNDHL. Elle a ensuite conseillé aux étudiants d'être un modèle pour la pérennisation de la paix dans le pays tout en luttant contre les publications des contenus



Mme Sittou Raghadat Mohamed présidente de la CNDHL à Fomboni.

indésirables dans les réseaux sociaux.

La CNDHL, pour rappel, est une institution publique qui a comme

mission principale de défendre les droits de chaque citoyen comorien, de lui faire connaître ses droits et devoirs. Les résultats attendus c'est

de lutter contre les violences juvéniles en réclamant les droits dans les meilleures conditions.

Riwad

AGRESSION DANS LE MBOUDE :

Poulet activement recherché par la gendarmerie

Après avoir blessé grièvement deux jeunes de Mandza dans la région de Mboude, Hachim Abdullah alias Poulet originaire de Douniani est activement recherché par la gendarmerie afin de répondre de ses actes.

Originaire de Douniani Ya Mboude, Hachim Abdullah, surnommé « Poulet », fait l'objet d'un mandat de recherche dans le cadre d'une enquête ouverte par la gendarmerie nationale pour agression. Il est mêlé dans une affaire d'agression de deux jeunes de Mandza, village voisin samedi 31 décembre dernier. Joint par La Gazette des Comores, une source villageoise livre sa version des faits. Il s'agirait d'une vieille rivalité qui existe entre les deux localités et dont certains jeunes ont encore du mal à faire table rase.

Samedi 31 décembre 2022, c'était le coup de grâce. Un couple de Mandza et Douniani a décidé de faire leur Toirab à Douniani chez l'époux. Tout a été mis au point pour que cette festivité se passe dans la convivialité mais le jeune Poulet a décidé autrement. En plein concert de toirab, il agressa un jeune d'une vingtaine d'années originaire de Mandza. Un autre a essayé de le stopper, il le poignarda avec un cou-

teau. « Il est grièvement blessé. D'ailleurs, son cas nécessite même une évacuation médicale. Le toirab a été par la suite interrompu par le marié, estimant que les jeunes de son village n'ont pas respectée sa belle-famille », explique notre

interlocuteur.

Pour tenter d'apaiser la situation, la brigade de la localité et celle de Moroni ont été appelées en renfort afin d'éviter une autre altercation entre les jeunes. « Les forces de l'ordre avaient massivement assuré

la sécurité et la libre circulation des personnes dans la localité. Le lendemain, nous avons tenu une réunion entre les deux villages afin de calmer les tensions mais aussi de laisser la justice faire son travail. Une enquête a été ouverte et le mariage

du couple a été célébré », précise-t-il. Jusqu'à hier mardi, l'agresseur n'a pas été appréhendé.

Andjouza Abouheir



Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufè Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

Maoulida Mabé

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

A Bardraoui

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité - Développement



MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDRAUCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET (UCP) D'ACCES A L'ENERGY SOLAIRE AUX COMORES AU NIVEAU DU MINISTERE CHARGE DE L'ENERGIE DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

Le projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores recrute pour unité de coordination de projet, un Consultant spécialiste en Passation des marchés.

Les candidats intéressés sont priés de prendre connaissance des termes de références en envoyant une demande à l'adresse mail suivants : najdas@yahoo.com Cc : ministerenergie0921@gmail.com ou de prendre connaissance des termes de références à partir du lien ci-après : <https://soneleccomores.com/termes-de-references-pour-recrutement/>

Date de publication : 22 décembre 2022
Date limite de dépôt des candidatures : 12 janvier 2023 à 12h30mn

1. PROFIL REQUIS

Le Spécialiste en Passation de Marchés de l'UCP devra :

- (a) Avoir un diplôme supérieur en Ingénierie, Administration, Passation des marchés, Droit, Finances, Commerce, Gestion, Économie ou domaines connexes (minimum Bac + 3);
- (b) Disposer d'une excellente connaissance de la passation des marchés en général, et des procédures de passation des marchés des Banques multilatérales de développement : Banque mondiale (BM) ou des institutions

internationales comme la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne, les organisations des Nations Unies, etc. ;

(c) Disposer d'une expérience professionnelle de cinq (5) ans minimum dont trois (3) ans au moins à un poste de passation des marchés dans le secteur public ou privé L'expérience dans un projet sur financement d'un Bailleur de fonds extérieur notamment des Banques multilatérales, en particulier de la Banque mondiale est un atout ;

(d) Avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la passation des marchés;

(e) Avoir une maîtrise du français, la connaissance de l'anglais est souhaitée ;

(f) Avoir une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point) ;

(g) Avoir une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

Personnalité :

- Avoir le sens de l'initiative et capacité de travailler en équipe avec un minimum de supervision,
- Le sens de la rigueur et de l'organisation ;
- Etre honnête et intègre ;
- Disposer de bonnes aptitudes de communication et de travail en équipe.

Atouts :

- Expériences dans les projets financés par les partenaires techniques et financiers multi et bilatéraux (BM, BAD, UE, AFD, BID, etc).

2. LIVRABLES ET PERIODICITE

Rapports mensuel, trimestriel et semestriel sur les réalisations significatives. Les candidatures féminines remplissant les conditions sont vivement encouragées.

3. PERIODE ET CRITERES DE PERFORMANCE

Durée du contrat

Le premier contrat sera d'une durée de 12 mois avec une période d'essai de 6mois renouvelable une fois.

Si à l'issue de cette période de 12mois, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat sera d'un an, renouvelable selon les conclusions du rapport annuel d'évaluation de chaque année.

4. CONSTITUTION DU DOSSIER

- 1. Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :
 - Une lettre de motivation adressée à madame la Secrétaire Générale du Ministère de l'Energie de l'Eau et des Hydrocarbures

- Un curriculum-vitae actualisé;
- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle;
- Une lettre d'engagement à déclarer tout conflit d'intérêt avant l'entrée en fonction ;
- Une copie de la CNI ou Passeport.

2. Bien plus, le candidat devra avoir un casier judiciaire vierge et ne devra pas avoir été révoqué de la Fonction Publique, de la Magistrature ou d'un organisme parapublic ou privé ;

Des renseignements complémentaires en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste pourraient être vérifiés ultérieurement.

1. CONDITIONS D'EMPLOI

- Le Spécialiste en Passation des Marchés de l'UCP sera une personne physique et individuelle rattachée à l'Unité de Coordination du Projet ;
- C'est un poste individuel à temps plein ;
- Le Spécialiste en Passation des Marchés de l'UCP est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité - Développement



MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDRAUCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIERE DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET (UCP) D'ACCES A L'ENERGY SOLAIRE AUX COMORES AU NIVEAU DU MINISTERE CHARGE DE L'ENERGIE DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

Le projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores recrute pour **unité de coordination de projet, responsable administratif et financier** ;

Les candidats intéressés sont priés de prendre connaissance des termes de références en envoyant une demande à l'adresse mail suivants : najdas@yahoo.com Cc : ministerenergie0921@gmail.com ou de prendre connaissance des termes de références à partir du lien ci-après : <https://soneleccomores.com/termes-de-references-pour-recrutement/>

Adresse : Ministère de l'Energie de l'Eau et des Hydrocarbures, Mdé Ex-CEFADER Immeuble de la Direction de l'Environnement et des Forêt

Date de publication : 22 décembre 2022
Date limite de dépôt des candidatures : 12 janvier 2023 à 12h30mn

1. PROFIL REQUIS

- Cette mission nécessite un Consultant individuel répondant au profil ci-après :
- Titulaire d'un diplôme de MASTER 2 en finances et comptabilité
 - Au minimum cinq (5) ans d'expériences

professionnelles réussies et récentes dans un poste similaire ;

• Expériences d'au moins 2 ans dans les projets financés par les Bailleurs de fonds ;

• Maîtrise du système OHADA

• Maîtrise des outils informatiques (Office Windows), logiciel de comptabilité ;

• Bonne capacité d'organisation et de leadership ;

• Prêt à effectuer des déplacements fréquents ;

• Avoir une maîtrise de la langue française (orale et écrite), qui est la langue officielle de travail ;

• Etre honnête et intègre

• La connaissance de l'anglais est un atout

Le français sera la langue de référence pour la réalisation de l'ensemble des activités prévues dans le cadre de cette mission.

Les candidatures féminines remplissant les conditions énoncées sont vivement encouragées.

Personnalité :

- Avoir le sens de l'initiative et capacité de travailler en équipe avec un minimum de supervision,
- Le sens de la rigueur et d'organisation ;
- Etre honnête et intègre ;
- Disposer de bonnes aptitudes de communication et de travail en équipe.

Atouts :

- Expériences dans les projets financés par les partenaires techniques et financiers multi et bilatéraux (BM, BAD, UE, AFD, BID, etc).

2. LIVRABLES ET PERIODICITE

Rapports mensuel, trimestriel et semestriel sur les réalisations significatives.

3. PERIODE ET CRITERES DE PERFORMANCE

Durée du contrat

Le premier contrat sera d'une durée de 12 mois avec une période d'essai de 6mois renouvelable une fois.

Si à l'issue de cette période de 12mois, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat sera d'un an, renouvelable selon les conclusions du rapport annuel d'évaluation de chaque année.

4. CONSTITUTION DU DOSSIER

- 1. Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :
 - Une lettre de motivation adressée à madame la Secrétaire Générale du Ministère de l'Energie de l'Eau et des Hydrocarbures
 - Un curriculum-vitae actualisé;
 - Des copies certifiées conformes à l'original

- des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle;
- Une lettre d'engagement à déclarer tout conflit d'intérêt avant l'entrée en fonction ;
- Une copie de la CNI ou Passeport.

2. Bien plus, le candidat devra avoir un casier judiciaire vierge et ne devra pas avoir été révoqué de la Fonction Publique, de la Magistrature ou d'un organisme parapublic ou privé ;

Des renseignements complémentaires en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste pourraient être vérifiés ultérieurement.

5. CONDITIONS D'EMPLOI

- Le Responsable Administratif et Financier de l'UCP sera une personne physique et individuelle rattachée à l'Unité de Coordination du Projet ;
- C'est un poste individuel à temps plein ;
- Le RAF de l'UCP est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.